

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné que le conseil de la MRC Les Moulins, lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023 a adopté le règlement numéro **134-6-1** intitulé :

« Règlement numéro 134-6-1 amendant le règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier l'article 1.2.71 du texte du régime (Annexe 1 du Règlement 134-6) ».

L'objet de ce règlement est d'amender le règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier l'article 1.2.71 du texte du régime (Annexe 1 du Règlement 134-6), plus précisément afin de remplacer la définition de « Salaire final ».

Le présent règlement a reçu l'approbation de la majorité des employés visés par ce règlement.

Le règlement numéro 134-6-1 entre en vigueur conformément à la Loi, prenant effet le 1^{er} janvier 2024.

Les personnes intéressées à consulter ce règlement peuvent le faire au bureau de la MRC Les Moulins situé au 710, boul. des Seigneurs à Terrebonne ou au bureau des greffiers des villes de Mascouche et Terrebonne.

Donné à Terrebonne ce 20 décembre 2023



Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe
et directrice du service du greffe